Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service suisse d'enquête de sécurité SESE

Bureau d'enquête

Recommandation de sécurité No. 42

Date de la publication	13.08.2014
No. reg. du rapport final	12090601
Déficit de sécurité	Le 6 septembre 2012, un fourgon automoteur d'Aare Seeland mobil (De 4/4) circulait comme train de locomotive de Bannwil vers Langenthal. En entrant en gare de Langenthal, le mécanicien a amorcé un freinage dans la montée menant jusqu'à l'aiguille 7 afin de réduire la vitesse à 25 km/h. Constatant que la vitesse ne diminuait que lentement, il a poussé le frein jusqu'à la position de serrage à fond. En s'engageant dans la voie Q1 occupée, le fourgon automoteur est entré en collision avec l'automotrice Be 4/8. Etant donné que la position du contrôleur direct n'était pas bien visible, le mécanicien n'a pas remarqué en s'engageant sur la voie occupée Q1 à Langenthal que le contrôleur direct était encore sur le cran 8 et que la De 4/4 exerçait encore de la traction
Recommandation de sécurité	La visibilité de la position du contrôleur direct de la De 4/4 devrait être améliorée. Ceci par exemple en ôtant la tige métallique et en mettant en évidence l'indicateur de position avec de la peinture blanche
Etat de l'implémentation	La tige métallique située audessus du contrôleur direct a été retirée et le cran « 0 » a été mis en évidence par de la peinture blanche. Mise en oeuvre.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch